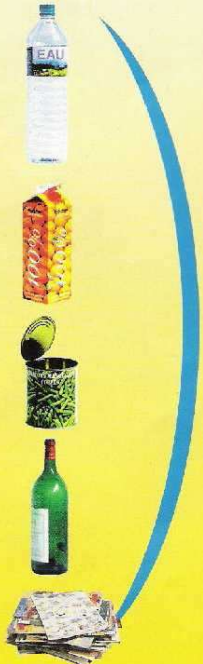




Guide pratique du tri

Document
à conserver



À recycler ou pas ?



Pardonnez la médiocre qualité du document.

C 'est un scan et il a fallu établir un équilibre entre qualité et poids...

COLLECTE SELECTIVE : INFORMATIONS

L'augmentation régulière des quantités d'ordures ménagères collectées, les économies d'incinération escomptées, le souci de protection de notre cadre de vie, nous ont conduits à opter pour la mise en œuvre de la collecte sélective des emballages ménagers.

Les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, les cartonnettes et les briques alimentaires seront collectés dans ce cadre-là.

Vous avez été destinataires début octobre d'un document vous informant de la mise en place prochaine de la collecte sélective et vous présentant le dispositif retenu.

Le présent guide vise à vous aider dans votre processus de tri en vous permettant d'identifier les emballages à trier et les outils à votre disposition.

QUELQUES RAPPELS

Pour faciliter le développement du geste de tri, nous avons décidé d'aligner le mode de collecte sélective sur le mode devenu familier de collecte des ordures ménagères.

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE :

Si vos ordures ménagères sont collectées en porte à porte, la cassettes sera collectée en porte à porte.



LA COLLECTE EN CONTAINERS :

Si vous vous rendez aux containers pour déposer vos ordures ménagères, vous en profiterez pour déposer les emballages à recycler dans des nouveaux containers spécifiques qui seront implantés en octobre.



Les déchets collectés sont ensuite acheminés au centre de tri de Sévignacq, puis récupérés par les différentes filières de recyclage.

Les bouteilles et flacons en plastique

Je mets dans ma caisse jaune :



Les bouteilles
d'eau, de jus de fruit,
de soda vides...



Les cubitainers
de vin vides



Les bouteilles
de lait, de soupe vides



Les flacons de produits
de toilette vides



Les bouteilles d'adoucissant
de lessive, de liquide vaisselle
de javel, de nettoyants
ménagers vides



Je mets dans ma poubelle habituelle :



Les pots de produits laitiers



Les suremballages, sacs,
films en plastique



Les barquettes en polystyrène



Les bouteilles d'huile

Les boîtes métalliques, les cartonnettes et les briques alimentaires

Je mets dans ma caisse jaune :



Les boîtes de gâteaux, à thé de conserve...
et les boîtes de boisson vides.



Les aérosols
et les bidons vides



Les briques alimentaires
vides



Les boîtes et
suremballages
en carton vides



Les barquettes
en aluminium vides

Je mets dans ma poubelle habituelle :



Les boîtes métalliques, les cartonnettes et
les briques alimentaires salies ou périmées

Le Verre

La collecte sélective vient compléter les dispositifs déjà existants pour trier vos déchets à savoir les déchetteries et les containers à verre implantés sur l'ensemble du territoire.

Je porte aux containers à verre implantés sur ma commune ou dans les déchetteries :



Les bouteilles vides de préférence sans bouchon



Les bocaux vides de préférence sans couvercle



Les pots vides de préférence sans couvercle

Je porte dans les déchetteries :



La vaisselle, faïence, porcelaine...



Les ampoules et néons



Les pots de fleurs

Les journaux, magazines

Un souci d'économie et d'optimisation des équipements déjà existants nous a conduits à décider de continuer à collecter les journaux-magazines dans les différentes déchetteries.

Je porte dans les déchetteries :



Je mets dans ma poubelle habituelle :



QUESTIONS-REPNSES



Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et suremballages en plastique et les bouteilles d'huile ?

On ne sait pas encore recycler les bouteilles qui ont contenu des corps gras. Quant aux sacs, ils sont fabriqués avec des plastiques trop fins pour être recyclés. Mais l'industrie du recyclage est en pleine évolution !

Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, il suffit simplement de bien les vider ou de les racler. Dans le cas contraire, cela pourrait poser des problèmes d'hygiène. Or, à titre d'exemple, on ne sait pas recycler des papiers sales.

Pourquoi les bouchons et les capsules des bouteilles en verre ne sont-ils pas recyclables ?

Parce qu'ils sont généralement composés d'un matériau différent de celui de la bouteille et trop petits pour être recyclés.

Pourquoi ne met-on pas les petits emballages plastiques (pot de yaourt, par exemple) dans la caisse jaune ?

Parce qu'ils sont trop petits, trop légers pour être recyclés.

Enfin, si vous ne savez pas où déposer un emballage usagé ; mieux vaut le jeter à la poubelle.

LES DECHETTERIES

L'accès aux trois déchetteries gérées par la Communauté de Communes de Monein et respectivement situées sur les Communes de Monein, Lucq-de-Béarn et Cardesse est gratuit.
Un gardien est à votre disposition pour vous renseigner sur le tri.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Déchetterie de Monein

Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 – 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00 – 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi après-midi : 13 h 30 à 17 h 30
Samedi : 9 h 00 à 12 h 00 – 13 h 30 à 17 h 30

Mini-déchetterie de Cardesse

Samedi : 14 h 00 à 17 h 30

Mini-déchetterie de Lucq-de-Béarn

Samedi : 9 h 00 à 12 h 30

Un doute, une question ?

N'hésitez pas ! Contactez la Communauté de Communes de Monein
au 05 59 21 29 28 ou la Mairie de votre Commune.

Pour recycler, il faut trier !

